



Mai 2011 - N° 13



## La Vienne : département de tradition céréalière et d'élevage

*Le département de la Vienne se caractérise par la diversité de ses productions orientées principalement vers les céréales, les oléoprotéagineux et l'élevage. Les grandes cultures se concentrent surtout dans le nord et l'ouest, l'élevage dans le sud-est.*

La Vienne est un département de passage placé à l'intersection des grands axes de communication européens Nord-Sud et Est-Ouest. Le climat atlantique, doux et humide, associé à un relief de plaine a contribué au développement d'une agriculture de grandes zones de polyculture et d'élevage.

L'agriculture et la forêt couvrent près de 85 % du territoire avec environ 70 % pour la superficie agricole et 15 % pour les bois et forêts. Les répartitions au niveau national sont respectivement de 53 % et 28 %.

En 2000, on comptait 7 450 exploitations agricoles pour une Surface Agricole Utilisée de 480 600 ha. En 2007, le nombre d'exploitations est estimé à 5 680 dont 3 580 professionnelles. En parallèle, la surface moyenne a progressé, les exploitations professionnelles ont gagné 22 ha pour atteindre 125 ha au lieu de 103 ha en 2000 (RA 2000 - Enquête Structure 2007).

En 2010, avec 180 500 brebis mères, le département de la Vienne se place au sixième rang des départements français. Le troupeau

ovin est exclusivement destiné à la production de viande. En 25 ans, le cheptel départemental a perdu plus de la moitié de ses brebis.

L'élevage bovin, principalement à viande, est basé sur un troupeau de 49 360 vaches allaitantes, en légère hausse depuis quatre ans. Il en est de même pour le troupeau caprin qui est le

troisième de France après celui des Deux-Sèvres. Les livraisons de lait de chèvre enregistrent une hausse de 11 % entre 2009 et 2010.

Les surfaces irriguées des cultures de vente, principalement le maïs grain et les oléoprotéagineux, ont été multipliées par 10 depuis 1990. Le développement important de l'irrigation a souvent eu de fortes répercussions sur le milieu naturel, tant au niveau des nappes que des rivières.

La gestion de l'eau est devenue un enjeu prioritaire pour l'agriculture du département. Les périodes sèches de ces dernières années conduisent à des évolutions des pratiques d'irrigation dans les secteurs les plus menacés et la mise en place de retenues de substitution.

Moins viticole que ses voisins charentais ou du Val de Loire, la Vienne revendique deux AOP : Côteaux de Saumur et Haut-Poitou à partir de 2011. C'est en effet le 16 novembre 2010 que le Comité national «AOP viticoles» a reconnu en Appellation d'Origine Contrôlée le VDQS du Haut-Poitou.

Le VDQS du Haut-Poitou a produit, en 2010, 42 500 hl avec l'AOC Côteaux de Saumur.

### Palmarès national 2010

		Rang
SAU des exploitations (ha)	478 075	6 <sup>e</sup>
SCOP (*) (ha)	328 590	3 <sup>e</sup>
Céréales (ha)	225 560	5 <sup>e</sup>
Melon (ha)	1475	5 <sup>e</sup>
Vaches nourrices (tête)	49 360	30 <sup>e</sup>
Vaches laitières (tête)	16 340	53 <sup>e</sup>
Chèvres (tête)	70 300	3 <sup>e</sup>
Brebis-mères (tête)	180 500	6 <sup>e</sup>

(\*) Surfaces en Céréales, Oléagineux, Protéagineux

Source : Agreste - Statistique Agricole Provisoire (SAP) 2010

### Données de cadrage

Population légale en 2008 (habitant)	424 354
Pluviométrie moyenne (1971-2000)	686 mm
Superficie du département (ha)	704 100
Taux de boisement (%)	16

Source : INSEE et Agreste - SAP 2010

## Des résultats en grandes cultures au-dessus des moyennes régionales

En 2010, les surfaces en céréales ont légèrement régressé dans la Vienne (environ 1 600 ha) mais la SCOP (Surface en Céréales et OléoProtéagineux) a augmenté de 1 140 ha. La Vienne est le seul département de la région dont les surfaces en colza progressent.

Les surfaces en blé tendre ont évolué plus fortement qu'au niveau régional (5,7 % contre 4,9 %) et le tonnage produit est presque équivalent à celui de 2009 (-0,6 % contre -2,3 % au niveau régional).

Les conditions climatiques très froides, puis très sèches de 2010, ont touché toutes les cultures du département. Les rendements affichent cependant des résultats moins décevants qu'au niveau régional. Ainsi, les pertes en blé dur sont de 2 q/ha contre 9 q/ha au niveau régional et celles des pois protéagineux de 6 q/ha contre 14 q/ha pour la région.

Les blés durs et les pois protéagineux, grâce à une forte augmentation des surfaces, sont les deux seules cultures qui enregistrent une nette progression de leur production.

## Un bilan contrasté pour le melon

La production de melons de plein champ place la Vienne en cinquième position en volume des départements producteurs. Des surfaces importantes, situées en Vienne, cultivées par des exploitations deux-sèvriennes montrent des liens forts entre les départements de la région. Contrairement au département des Deux-Sèvres, les surfaces en melon de la Vienne ont gagné plus de 100 ha entre 2009 et 2010 mais avec des rendements moins élevés qu'en 2009. Les fruits, grâce à un très bon état sanitaire, ont été d'excellente qualité avec des taux de sucre élevés et des calibres plutôt gros.

Avec 69 250 tonnes produites en 2010, le bassin picto-charentais arrive en deuxième position après le sud-est de la France.

Grâce à un marché peu saturé en juillet, les prix ont été rémunérateurs. Mais la situation s'est dégradée à partir de la 2<sup>e</sup> semaine d'août avec l'arrivée massive de melons concurrencée par d'autres régions et une consommation atone. L'écoulement difficile des melons s'est traduit en août par des destructions.

## Perte importante en fourrage

La production fourragère des prairies au printemps et à l'automne a été moins affectée par la sécheresse que dans les Deux-Sèvres. Néanmoins les pertes de printemps sont de 20 % par rapport à une année normale (23 % en Deux-Sèvres), celles d'automne un peu plus de 47 % (contre 70 % en Deux-Sèvres).

En période estivale et automnale, le temps sec accompagné de températures élevées n'a pas favorisé la pousse d'herbe. Les pluies arrivées en septembre avec la baisse des températures n'ont pas compensé les pertes enregistrées tout au long de l'année. En conséquence, le maintien des animaux à l'herbe a nécessité des apports complémentaires de fourrage.

Des procédures de reconnaissance de calamité agricole sur les fourrages ont été engagées en Vienne comme dans les trois autres départements de la région.

## Production des blés durs : un tiers en plus

Récolte 2010	Surface (ha)	Rendement (q/ha)	Production (q)	Evolution 2010/2009 (%)	
				Surface	Production
Blé tendre	132 500	63	8 347 500	5,7	- 0,6
Blé dur	14 000	56	784 000	39,2	34,4
Orges	24 100	57	1 373 700	- 21,5	- 27,8
Mais grain	44 300	87	3 854 100	- 14,1	- 8,9
Colza	55 000	29	1 595 000	4,3	- 16,0
Tournesol	42 800	23	984 400	- 5,9	- 16,8
Pois protéagineux	2 400	36	86 400	200,0	151,2
Melon	1 475	167	246 325	8,1	4,3

Source : Agreste - Statistique Agricole Provisoire 2010

## Des produits valorisés sous signe officiel de qualité

- l'AOP Beurre Charentes Poitou ;
- l'AOP Chabichou du Poitou ;
- l'agneau du Poitou-Charentes (IGP) ;
- l'agneau fermier Le Diamandin (LR) ;
- le melon du Haut Poitou (IGP) ;
- l'AOP du Haut Poitou (à partir de 2011) ;
- l'IGP jambon de Bayonne ;
- la Viande Boeuf limousin Blason Prestige (LR) ;
- l'AOP Sainte-Maure-de-Touraine ;
- l'AOP Côteaux de Saumur.

AOP : Appellation d'Origine Protégée  
IGP : Indication Géographique Protégée  
LR : Label Rouge

**Pour en savoir plus :**  
**le bilan agricole 2010**  
**Agreste Poitou-Charentes**  
**n° 5 - mars 2011**

Source : Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire (IRQUA)

## Agreste : la statistique agricole

© AGRESTE 2011

Prix : 3,00 €

Préfet de la région Poitou-Charentes  
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
Service Régional de l'Information Statistique et Économique  
15, rue Arthur Ranc - BP 40537  
86020 POITIERS CEDEX  
Tél. : 05.49.03.11.91 Fax : 05.49.03.11.12  
e-mail : srise.draaf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication : Alain MAURAND

Rédactrice : Marie-France MAROT

Composition : SRISE Poitou-Charentes

Impression : SRISE Poitou-Charentes

ISSN : 1282-2205

<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/statistique-agricole>

<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr>